

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-166

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu la demande de l'entreprise ROTEL chez SIG Image 64210 BIDART et afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement électrique Place du Général de Gaulle à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur le grand parking face à la mairie-médiathèque Place du Général de Gaulle, et ce, **du mercredi 21 août 2024 à 20h au vendredi 23 août 2024 jusqu'à 18h environ.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ROTEL.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise ROTEL et prendra fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à ROTEL et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 12 août 2024  
Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 12/08/2024  
Le Maire  
David CALCOEN



Pour le Maire,  
l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT

Pour le Maire,

l' Adjoint délégué

Florence DEHONDT